



Square Jacques Chirac
87031 LIMOGES CEDEX

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Commerce ambulant alimentaire LIRE A LIMOGES 5 au 7 juin 2026

ORGANISATEUR – MANIFESTATIONS

VILLE DE LIMOGES – DIRECTION DE LA CULTURE ET DES ARTS
LIRE A LIMOGES 2026
Public : 17 000 visiteurs en 2025
Lieu : « Le Manège » - rue du pont saint martial



ACTIVITE RECHERCHEE

1 commerçant ambulant, type food truck, avec spécialités sucrées (gaufre, glace...) pour les visiteurs de la manifestation.

LES BESOINS

- Rapidité du service
- Tarifs peu onéreux pour le public
- Les boissons alcoolisées de 4^e catégories et énergisantes ne seront pas autorisées à la vente.

CONDITIONS D'OCCUPATION

- Horaires de présence obligatoire :
 - o pour le vendredi : 14h-19h
 - o pour le samedi : 11h-19h
 - o pour le dimanche : 11h-17h.
- Installation autorisée jusqu'à 11 h le vendredi.
- Obligation de laisser le véhicule aménagé sur place le soir.
- Raccordement électrique possible à la charge de l'organisateur.
- Les véhicules tracteurs ne seront pas admis à stationner sur le site.

DROITS DE PLACE ET REDEVANCE

La redevance d'occupation commerciale du domaine public sera calculée en application de la grille tarifaire 2026, soit 11,50€/ml/jour et 11€/forfait/jour pour le branchement électrique.

La redevance sera à régler par chèque à l'ordre du régisseur de la Direction attractivité commerciale, lors de la notification du permis de stationnement avant la manifestation.

Sauf motif impérieux justifiant l'absence du commerçant, la redevance est due sur la totalité de la période mentionnée dans l'arrêté notifié.

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Transmettre votre candidature obligatoirement avec les documents suivants :

- une lettre de motivation,
- extrait Kbis de moins de 3 mois,
- copie attestation assurance à jour,
- besoin en branchement électrique (puissance),
- descriptif du stand (photo, dimension),
- descriptif complet de la proposition de carte.

CRITERES DE SELECTION

La ville de Limoges attend des candidats un dossier de candidature complet (détaillé ci-avant) permettant de juger de la qualité de la proposition. Ces dernières seront jugées à partir des critères suivants :

- Cohérence des services proposés par rapport à l'offre commerciale souhaitée par la municipalité ;
- Qualité des prestations proposées ;
- Moyens mis en œuvre pour répondre à l'offre commerciale.

DROIT A L'IMAGE

☐ J'autorise la réalisation, la reproduction et la diffusion par la Ville de Limoges de photographies (prises de vues générales ou portraits), films et/ou enregistrements. Leur utilisation sera réservée à la promotion et à la communication interne et externe de la Ville de Limoges sur ses différents supports (intranet, rapport d'activité, site internet, réseaux sociaux, magazine municipal, plaquettes d'information...) pendant 1 an suivant la fréquentation des activités. Il est entendu qu'aucun usage

commercial n'en sera fait et que la Ville de Limoges s'interdit toute utilisation pouvant porter atteinte à ma dignité.

DATE LIMITE DE DEPÔT DES CANDIDATURES

La date limite de candidature est fixée au 12 avril 2026 à 23h59.

La candidature doit être déposée exclusivement par voie numérique, via « démarches simplifiées ».

Le lien correspondant est :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/candidature-food-truck-manifestation>.

Renseignements complémentaires : Mme Patricia JEAN au 05 55 45 97 69 ou Mme Lydia MOUSNIER au 05 55 45 61 59 - Direction de la Culture et des Arts

Protection des données

Les renseignements communiqués feront l'objet d'un traitement par la Ville de Limoges sur le fondement légal de l'article 6-1-b (exécution d'un contrat) du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) afin d'assurer la gestion des emplacements commerciaux.

Les mentions obligatoires conditionnent la délivrance des autorisations. Ces informations seront conservées 5 ans après la fin de l'activité commerciale sur les emplacements gérés par la Ville ou règlement définitif d'un contentieux éventuel. Elles ne seront transmises qu'aux élus et services municipaux concernés, **aux services de sécurité (Police, pompiers) à la Préfecture et à la Trésorerie municipale.** En écrivant au Délégué à la protection des données de la Ville (dpo@limoges.fr) vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification si vous estimez qu'elles sont inexactes ou incomplètes, **demande la suppression des données périmées ou dont le traitement serait illicite.**

Si vous estimez, après l'avoir contacté, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés par voie postale (CNIL 3, Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07) ou en ligne (www.cnil.fr/fr/plaintes).